

| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 5 juillet 2024 | N° 2024-363 |

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 5 juillet 2024 | Délibération |
| | Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest | N° 2024-363 |

LE HAILLAN - Acquisition de la rue Caroline Aigle - Abrogation de la délibération n°2023-34 du 27/01/2023 relative au lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique - Lancement de la procédure de transfert d'office - Décision - Autorisation

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

HISTORIQUE :

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, Bordeaux Métropole a réalisé une voie nouvelle d'environ 200 m entre les parcs d'activités Caroline Aigle au Haillan et Vert Castel 2 à Mérignac.

La réalisation de cette voie était inscrite au contrat de co-développement 2020-2023 de Bordeaux Métropole, à la programmation de voirie des communes du Haillan et de Mérignac, ainsi qu'au programme des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Cet aménagement vise un bouclage routier entre les deux parcs d'activités, et plus largement entre deux axes importants : l'avenue Marcel Dassault à Mérignac côté Sud (échangeur 10) et l'avenue de Magudas au Haillan côté Nord (échangeur 9). Par ailleurs, il contribue à améliorer la mobilité douce de ce secteur économique important de la métropole.

A ce jour, le promoteur Progefim a cédé à titre gratuit l'assiette de l'avenue de la Grande Semaine à Mérignac qui relie le côté Sud de la voie nouvelle. Cependant, côté Nord, l'entreprise DL Construction, aménageur et propriétaire du parc d'activités Caroline Aigle au Haillan, ne donne pas suite aux différentes sollicitations de Bordeaux Métropole en ce qui concerne la rétrocession d'une partie de la rue privée Caroline Aigle au Haillan, acceptant cependant son ouverture à la circulation publique depuis janvier 2023.

En vue de l'incorporation de cette partie de voie de la rue Caroline Aigle, une délibération relative au lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique fut approuvée le 27 janvier 2023. Or, il s'avère que la procédure de classement d'office est plus opportune au cas d'espèce.

ENJEUX

L'intégration de cette partie de rue Caroline Aigle au domaine métropolitain a plusieurs objectifs qui sont les suivants :

- Assurer un nouveau maillage viaire sur un secteur économique aujourd'hui très congestionné,
- Améliorer la desserte de parcs d'activités du Haillan et de Mérignac en phase de développement,
- Supprimer des impasses sources d'incivilités,
- Boucler les aménagements modes actifs (piétons, PMR, vélos) réalisés de part et

d'autre du site,

- Intégrer le réseau d'assainissement privé de la rue Caroline Aigle au réseau public.

La rétrocession par voie amiable n'ayant pu aboutir, faute d'accord du propriétaire, et l'acquisition foncière par voie d'expropriation n'étant pas envisageable en l'absence de travaux à réaliser, il convient d'abroger la délibération n°2023-34 relative au lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'approuver le lancement d'une procédure de classement d'office.

CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT

Une reprise complète du système d'assainissement (eaux pluviales et usées) est prévue afin de l'intégrer dans le patrimoine de Bordeaux Métropole et pouvoir assurer sa gestion et son entretien à terme via le délégataire (SABOM).

En effet, le bassin de rétention est ici considéré comme accessoire de voirie à enjeux hydrauliques, récupérant les eaux pluviales de la rue Caroline Aigle, elle-même recevant les eaux pluviales du lotissement, dans son collecteur sous voirie.

Le classement d'office vise donc l'intégration d'un tronçon de la rue Caroline Aigle ainsi que le bassin d'étalement, dans le domaine métropolitain.

A cet effet, Bordeaux Métropole est également appelée à solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable nécessaire au transfert d'office.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2 et L5211-9 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3 relatif à la procédure de classement de voie ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L318-3 relatif au classement d'office ;

Vu la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant sur les délégations du Conseil à la Présidente de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'acquisition foncière précitée par voie de transfert d'office,

CONSIDERANT que conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, il est nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour le classement de la voie,

DECIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°2023-34 relative au lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du 27 janvier 2023,

Article 2 : d'approuver le lancement de la procédure de transfert d'office de la partie de voie privée rue Caroline Aigle au Haillan dans le domaine public métropolitain,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux aux fins d'une enquête publique préalable au classement,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal sur l'exercice en cours au chapitre 188, article 62268, fonction 844.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

| | |
|---|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024 | Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Marie RECALDE |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024 | |